

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

<p>Rédacteur en chef : A. SCHNÉGANS</p> <p>ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne</p>	<p>PRIX DE L'ABONNEMENT</p> <p>Ville de Lyon... 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.</p> <p>Département du Rhône... 11 fr. — 22 fr. — 44 fr.</p> <p>Département limitrophes... 12 fr. — 24 fr. — 48 fr.</p> <p>Autres départements... 13 fr. — 26 fr. — 52 fr.</p> <p>Pour l'étranger, le port en sus.</p>		<p>LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.</p>	<p>Gérant : G. BENOIT-GONIN</p> <p>Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les mandats sur la poste à l'ordre du gérant.</p>
	<p>Imprimerie de G. BENOIT-GONIN, Lyon.</p>			

Lyon, le 7 Août

L'événement du jour est la visite que le comte de Paris vient de rendre au chef de la maison de France. C'est avant-hier mardi que le petit-fils de Louis-Philippe s'est rendu à Frohsdorf, et les renseignements parvenus à l'Agence Havas s'accordent à dire que l'entrevue a été, de part et d'autre, très cordiale, mais que les questions politiques ont été évitées avec soin.

On a remarqué que, jusqu'à présent, les journaux légitimistes avaient montré, à propos de ce voyage du comte de Paris, une grande réserve, et leur méfiance évidente semblait autoriser l'opinion mise par plusieurs autres feuilles parisiennes, oûtiées contre la nouvelle entrevue, à dire que le comte de Paris n'était pas venu à Frohsdorf, mais qu'il est allé, en fait, à la maison de l'Orléanais, et qu'il a été reçu par le prince de Joinville, et non par le comte de Chambord.

branches de la maison de France ait eu certaine influence sur les événements qui vont se dérouler d'ici à l'époque où l'Assemblée abordera les projets de lois constitutionnelles. Un pas a été fait. Le chef naturel du parti orléaniste, sans renier les principes de la monarchie de 1830, a rendu hommage au représentant de la monarchie héréditaire. L'un et l'autre gardent leur indépendance, mais ils cessent d'être ostensiblement les deux ennemis rivaux. On pourrait même dire, avec plus d'exactitude, que tandis que le comte de Chambord continue de laisser flotter librement son drapeau, l'Orléanais remet prudemment le sien dans sa poche. Mais de cette situation respective ressort, dès à présent, comme un appel indirect fait à la nation par les deux prétendants.

L'Assemblée nationale se trouve donc accablée à l'inéluctable nécessité de donner une situation, qu'elle a créée elle-même, mais qui ne pourrait se prolonger au-delà d'un terme rapproché, sans faire courir au pays des dangers de toute sorte. Oserait-elle, comme on l'a avancé, proclamer la déchéance de la République, pour faire ensuite une constitution monarchique qu'on surnommerait au « roi » légitime, d'abord, puis, en cas de non-acceptation, au comte de Paris? Ce serait là une procédure aussi impolitique qu'il est peu sûr. Car, en admettant qu'il puisse se reconstituer, sur la question de principe, une majorité égale à celle du 24 mai, cette majorité se disloquerait au moment même où l'un des candidats au trône s'élèverait sur le trône. Il lui faudrait alors compter, d'ailleurs, non seulement avec les bonapartistes, mais encore avec les républicains, qui ne laisseraient pas, sans protestation, compromettre dans de tels *alra* les destinées du pays.

Serait-il possible, d'autre part, que la Chambre songeât à maintenir le provisoire jusqu'à ce que l'un des trois partis monarchiques en présence se sente ou se croie de force à affronter des élections générales? Ce serait encore méconnaître gravement l'état des esprits, et sacrifier les intérêts du travail national.

Tout il croit enfin que l'Assemblée puisse renoncer d'elle-même à exercer le pouvoir constituant qu'elle s'est attribué, et qu'elle fasse, à bref délai, appel aux électeurs?

Ce serait la seule solution rationnelle. Mais nous avons malheureusement les plus fortes raisons de douter que le gouvernement eût voulu la provoquer, ou que la majorité se résigne à en prendre l'initiative.

Avant comme après la démarche du comte de Paris, nous restons donc en présence d'un avenir plein d'incertitudes et de gros des plus redoutables orages.

INFORMATIONS POLITIQUES

L'Agence Havas, publie la note suivante :
Le comte de Paris a été reçu mardi matin à Frohsdorf, par le comte de Chambord. Les renseignements parvenus sur cette entrevue s'accordent à dire qu'elle a été, de part et d'autre, très cordiale, mais que les questions politiques ont été évitées avec soin.

En faisant cette démarcation, le comte de Paris, le comte de Paris a tenu à donner la parole à ses amis lors du vote d'abandon des lois d'exil. Profitant du voyage qu'il faisait à Vienne pour visiter l'Exposition, et sur le conseil de tous les membres de sa fa-

milie, notamment du duc d'Annam, qui, comme on l'a vu, a été prononcé pour la visite, le comte de Paris a apporté au comte de Chambord, en son nom et au nom des membres de sa famille, l'expression de leur respect et de leur déférence. Il l'a fait avec intention bien arrêtée, comme il l'a dit plusieurs fois à Paris et à Vienne, d'opérer une réconciliation durable entre les deux branches, et non pour provoquer une rupture éphémère, comme on l'a dit. Toutes les questions politiques sont évitées dans ces nouveaux rapports de leurs familles. Le comte de Paris ne se considère pas comme ayant mandat pour les traiter.

Le prince de Joinville a été reçu lundi soir par le comte de Chambord.

On lit dans le *XIX^e Siècle* :
« Si l'on se souvenait de quelque chose en France, tout le monde saurait aujourd'hui qu'en novembre 1843, sous le règne de Louis-Philippe, M. Berryer et quelques autres députés légitimistes se compromirent gravement par un péremoire à Brèves-sous-Beaune, où ils rendirent hommage à M. le comte de Chambord.

« L'affaire ne tira pas de conséquence, car la nouvelle dynastie subsistait fondée sur le roc; cependant le roi s'en tint, les ministères indignes et la majorité d'une Chambre qui représentait environ la cent-viègme partie du pays se sentit offusquée par le loyalisme de quelques-uns de ses membres.

« En janvier 1844, l'adresse rédigée sous l'inspiration, nous dirions même sous la présidence de M. Guizot, fut le prétexte d'un péremoire qui dura tout un jour et se termina par la démission de M. le comte de Chambord.

« Braves gens! Braves gens! On les eût bien étonnés si on leur avait dit qu'un jour l'héritier de Louis-Philippe, le chef de cette dynastie à laquelle on s'opposait, put venir leur rendre hommage, s'exprimer au même affront et que le fils du duc d'Orléans vint lui, au mois d'août 1873, grossir la liste des *hérités* ».

En attendant que nous soyons éclairés sur les résultats de la visite à Frohsdorf et sur les éventualités qu'on pourra essayer d'en faire sortir, divers journaux nous apportent une « solution » d'un autre genre. Est-ce une nouvelle ou un ballon d'essai? Nous ne savons; mais nous aimons à pencher pour la seconde hypothèse, et nous refusons de croire qu'un tel expédient réunisse jamais un parti sérieux dans l'Assemblée.

Quoi qu'il en soit, voici ce dont il s'agit : on organiserait un plan qui consisterait à faire décréter par la Chambre que son mandat aurait la durée d'une législature ordinaire, et qu'elle resterait réunie jusqu'en 1876. On prolongerait pour le même temps les pouvoirs conférés au maréchal.

Ainsi, trois années encore du provisoire! Trois années durant lesquelles la France devrait rester l'enjeu d'une partie de des politiques, recommencant chaque matin! Trois années dont l'importance quel moment pourrait nous jouer du provisoire dans l'incertain!

Encore une fois, il nous semble impossible qu'un pareil « plan » ait en sa faveur autre chose que la voix de quelques députés pour qui l'avenir électoral est incertain, — ou trop certain.

Au sujet des 250 millions d'indemnité de guerre que la France doit payer à la Prusse, l'Événement annonce que l'Allemagne n'avait jusqu'à ce jour accepté en paiement que des traités et des matières d'or et d'argent, le gouvernement est en pourparlers avec elle pour lui faire prendre des billets de la Banque de France.

Si cette combinaison réussit, la Prusse serait intégralement payée dans le courant d'août.

Le ministère de l'intérieur vient de publier le tableau des électeurs inscrits au 31 mai dernier, par département, tant sur les listes municipales que sur les listes politiques.

Il résulte de ce document que l'ensemble des listes s'élève :

Pour les listes politiques, à 9,932,529 ;
Pour les listes municipales, à 9,355,705.

La comparaison de ces chiffres, avec ceux de 1872 donne, pour les listes politiques, une

augmentation de 25,104, et, pour les listes municipales, une augmentation de 11,731.

Les départements dans lesquels l'augmentation a été le plus sensible sont : la Charente, le Cher, le Finistère, l'Indre-et-Loire, la Seine-Inférieure, Meur-et-Moselle, le Morbihan, le Nord, le Rhône, la Sarthe, la Seine et la Vienne.

Neuf élections pour les conseils généraux doivent avoir lieu, dimanche prochain, dans les cantons suivants :

Baucourt (Ardennes);
Luz sur Orne (Sarthe-et-Marne);
Arbecq (Gard-Oise);
Amou (Landes);
Gony (Saône-et-Loire);
Lyon (Rhône);
Chaunay (Aisne);
Castillon (Gironde);
Moutier sur-Saône (Meuse).

Les électeurs républicains ne négligeront pas cette nouvelle occasion de manifester leur sentiment. Il faut que le suffrage universel se prononce encore une fois pour la République, comme il l'a fait jusqu'ici, avec une si remarquable persévérance.

Si les élections pour les conseils généraux, qui ont eu lieu dimanche dernier ont été en partie favorables aux monarchistes, il ne faut pas s'en étonner ni s'en affliger.

Partout où les monarchistes ont été élus, ils ont remplacé des monarchistes; et un pareil résultat est loin d'être un succès pour le parti de la coalition, car à chaque élection nouvelle le nombre des élus de cette fraction politique va décroissant avec une rapidité inquiétante pour l'avenir de la monarchie française.

Les maires et les conseillers municipaux d'Orville-sur-Cherbourg, le chef-lieu d'un des plus importants cantons des cantons du département de la Manche, avaient cru pouvoir signer, à titre individuel, une adresse de regrets à M. Thiers, après les votes du 24 mai 1873.

Bâchés vivement pour cette démarche et trouvant dans ce bâché une atteinte à leur honneur, tous les conseillers municipaux, à l'exception de deux, avaient donné leur démission.

Tous les démissionnaires ont été réélus le 3 août 1873, à une très grande majorité.

Une dépêche vient d'être adressée par M. le ministre de l'intérieur au préfet de la Seine, par laquelle il est informé que le 30/0 établie, par la loi du 29 juin 1872, sur les arriérés et intérêts annuels des emprunts et obligations des communes et établissements publics.

Il ressort des instructions qu'il prescrit que les communes, non plus que les établissements publics, ne sauraient exécuter leurs créances du paiement de la taxe de 3/0. Toutefois elles peuvent, à l'exception des sociétés, compagnies et entreprises, se substituer à eux, c'est-à-dire faire l'avance de l'impôt, sauf à le leur réclamer lors du paiement des intérêts.

Malgré l'amélioration qui s'est produite depuis quelques jours dans l'état du roi de Saxe, les prévisions d'un prochain changement de régime continuent à prévaloir l'opinion publique à Dresde. Voici ce qu'on écrit de cette ville aux *Nouvelles allemandes* de Berlin :

« Tout le monde sait maintenant que l'asthme dont le roi de Saxe est affecté est incurable et aura sous peu un effet mortel. L'ingénieur malade est tel qu'un de ses membres restera constamment auprès de lui, et que son directeur de conscience, l'aumônier de la cour, Posthof, le prince fœmex pauegryste des jésuites, ne le quitte plus.

« Le roi a déjà reçu hier les derniers sacrements. Le fils aîné du roi, le prince royal Albert, est né en 1828; il est par conséquent âgé de 45 ans et a trois ans de plus que le prince impérial d'Allemagne.

« On ne sait pas encore dans le pays ce qu'on doit attendre de lui lorsqu'il sera souverain; mais, à en juger sur les apparences, on semble avoir bonne espérance. C'est, dit-on, instruit, doué de sens pratique et exempt de préjugés. On croyait jadis qu'il était un peu trop exclusivement porté vers les affaires mi-

litaires et peu favorable au nouvel état de choses créé en Allemagne en 1866; mais, depuis cette époque, l'opinion qu'on s'était faite sur son compte a beaucoup changé. Le parti des hobereaux paraît s'être donné beaucoup de peine pour attirer le prince dans son sein; mais il n'y a pas réussi.

Il convient de ne pas oublier que ce jugement sur le futur souverain saxon a été écrit à l'intention d'une feuille et d'un public prussiens.

Le gouvernement prussien a désavoué la conduite du commandant Werder, le capitaine du *Frédéric-Charles*, puisqu'il l'a rappelé et lui a nommé un successeur.

Le même gouvernement a, de plus, envoyé à ses agents en Espagne des instructions qui se résument dans les points suivants :

Abstention de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Espagne; protection des nationaux allemands; etc.; etc.; c'est possible, avec les armes françaises et anglaises pour la protection des nationaux des trois pays.

L'ÉLECTION DU DEUXIÈME CANTON

On sait maintenant dans quelles conditions va s'établir la lutte électorale de dimanche pour le siège vacant au conseil général, par la démission de M. Gaillon. M. Piaton est le candidat de l'opinion libérale et conservatrice; sous toutes ses formes, M. Ballue celui du parti radical.

Nous avons signalé les premiers aux électeurs le nom de l'honorable M. Piaton; on parlait de lui dans plusieurs groupes électoraux; il fallait bien, au milieu de l'incertitude générale, que quelqu'un donnât le signal. Nous avons eu soin d'ajouter que nous nous bornions à une simple désignation et ne prétendions pas imposer nos vues. Nos manifestations électorales plus précises nous permettent de mettre notre publicité au service du candidat choisi par notre opinion.

Ces manifestations ne s'étant pas produites, nous avons lieu de croire, surtout lorsqu'il s'agit d'un homme aussi connu que M. Piaton, que l'opinion républicaine conservatrice, qui a déjà soutenu deux fois M. Piaton de ses votes, l'appuiera encore au scrutin de dimanche.

Nous savons cependant que, dans la famille toujours nombreuse des abstraits de ce canton, on trouve contre M. Piaton quelques arguments qui ne nous paraissent pas très redoutables. Pour mieux dire, toutes les objections à son endroit se résument en ce mot, qui dit tout et qui ne dit rien : « il est clerical ».

On nous permettra de ne pas prendre au sérieux cette accusation, qui n'est qu'un reste sur lequel on se tient, et si nous ne la prenons pas au sérieux, c'est peut-être parce que nous sommes blasés sur ce point au *Journal de Lyon*. On nous a si souvent traités de clericaux, lorsque nous défendions la liberté des cléricaux et on nous a si souvent traités d'impies lorsque nous défendions la liberté de tous les autres, que nous sommes plutôt tentés de sourire que de nous indigner devant cet étrange abus des mots. M. Piaton est un libéral; il s'est toujours conduit comme un libéral, sa sollicitude pour la science en est un gage; vouloir demander plus, c'est-à-dire descendre, à propos d'élections, dans la conscience d'un candidat, serait monstrueux, et ce n'est pas dans l'opinion libérale républicaine qu'on rencontrerait jamais de semblables procédés.

Il est juste d'ajouter que les personnes qui lancent à M. Piaton cette accu-

sation qu'on voudrait rendre si lourde prétendent en prouver la vérité par l'appui discret que trouve notre honorable candidat auprès de journaux tels que la *Décentralisation* et le *Courrier de Lyon*. Mais qu'est-ce que prouve cet appui? Il prouve que nos co-détendants, dans un accès de bon sens, préfèrent M. Piaton à M. Ballue. On ne s'y attendait pas, parce que c'était trop naturel; on ne s'y attendait pas, parce que les amis de ces journaux avaient été notoirement hostiles à M. Piaton, lors des dernières élections municipales et s'étaient abstenus de voter. Cela est vrai... mais enfin aujourd'hui ils changent, c'est-à-dire qu'ils re-ommettent le mérite d'une des personnalités honorables du parti libéral. Il y a lieu de se féliciter, non point de se défendre, ni de mesurer d'une main avare le plus ou moins de force, le plus ou moins d'ancienneté des convictions républicaines de M. Piaton.

Telles ne doivent pas être les préoccupations d'esprits raisonnables et vraiment politiques.

La politique est avant tout l'art du possible. Les pontifes républicains qui siègent dans le chœur et qui repoussent du pied avec tant d'intelligence les catéchumènes qui se trouvent aux portes du temple, n'auraient dû s'agiter à l'avance et faire choix d'un républicain beaucoup plus accentué que M. Piaton, si telle était leur pensée. Ils n'ont pas agi, on peut le regretter, mais cela ne nous dispense pas de faire appel à leur raison pour qu'ils veuillent bien envisager la question telle qu'ils l'ont faite ou telle qu'ils l'ont laissée faire.

Il s'agit de nommer un membre d'une assemblée non politique, locale; il s'agit de faire le meilleur choix pour administrer les affaires si importantes du département du Rhône. Nous sommes en face de MM. Piaton et Ballue. L'un des candidats, M. Piaton, est désigné aux suffrages des électeurs parce qu'il est Lyonnais, rompu aux affaires de tout genre, habitué à la vie publique sous toutes ses formes et qu'il possède un esprit assez ouvert, assez libéral, assez honnête pour rassurer toutes les convictions sages et tous les esprits progressistes. L'autre, M. Ballue, est candidat parce que la *France républicaine* a été supprimée et qu'il avait la bonne fortune d'en être un des rédacteurs. Ses travaux, quel qu'ils soient d'ailleurs, le méritent, mais ne méritaient pas des connaissances spéciales nécessaires à celui qui doit exercer un mandat administratif. La candidature de M. Ballue est, en un mot, une candidature de « protestation ». C'est chose vaine et toute. M. Ducros et ses arrêtés passeront, mais les affaires départementales resteront à régler. N'ergotez donc pas, ne nous fabriquez pas d'idéal politique, ne voyez pas même le mieux, voyez ce qui est.

Pour notre part, nous nous permettons de ne pas hésiter entre M. Piaton, couvert de bons actes et de services publics, et M. Ballue, écrivain, qui est étranger à Lyon et dont le principal mérite consistait à avoir accepté le mandat impératif.

Il est profondément attristant de voir en quels termes les journaux du gouvernement, les journaux de la majorité de l'Assemblée, les journaux *conservateurs* en un mot, parlent de l'interdiction de l'*Industriel alsacien* et de l'*Alsace*. Voici, entre autres, ce que nous lisons dans le *Constitutionnel* :

« Je sors, monsieur, — dit-il en grinçant les dents, — je sors... mais ne vous en prenez qu'à vous de ce qui arrivera désormais. Je voulais vous ménager, et vous vous tournez contre moi; vous me laissez outrager par votre fils, vous me menacez, eh bien! nous verrons, monsieur le duc, nous verrons qui sera le plus fort! Vous connaissez bien sûr Antoine Jacquet, et vous savez ce que coûte la guerre contre lui.

« Le duc poussa un soupir :
« — Que puis-je craindre de vous maintenant? — dit-il, — vous n'avez pris ma fortune, vous allez flétrir mon nom, ce nom illustre que j'espère laisser pur à mon Ernest; que me reste-t-il, sinon ma réputation d'honnête homme? C'est elle sans doute que vous menacerez; mais dussiez-vous réussir aux yeux du monde entier dans cette œuvre abominable, il me resterait un bien qui est au-dessus de vos atteintes : c'est la satisfaction de ma conscience et le respect de mon fils.

« En même temps, il ouvrit les bras à Ernest, qui s'y jeta en pleurant.

« Monsieur Jacquet, — reprit-il avec son indéfinissable rictus, — en toute autre circonstance, je n'hésiterais pas à quitter sur-le-champ la maison, après cette invitation formelle de votre part; mais, dans le cas actuel, mon devoir est de rester, fût-ce malgré vous. Peut-être trouveriez-vous commode d'échapper à la sévère surveillance que je veux désormais exercer sur vos méfaits présents et à venir.

« Mais je restai pour tenir tête à l'orage et répondre aux accusations qui seront certainement dirigées contre moi... Faisons donc cette discussion pénible et reprenez vos droits sans insulte et sans scandale. Jacquet n'est pas capable de comprendre ce langage plein de modération.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

De 8 Août 1873. 63

SPECTRE DE CHATILLON

PAR Elle BERTHET

TROISIÈME PARTIE

La Faillite.

— Vous qui êtes si bon père, monsieur de Rosenberg, et c'est justice, car monsieur Ernest est un jeune homme sage, bien élevé, accompli de tous points... vous vous exposez à un grand malheur en vivant ainsi avec votre famille. Vous connaissez madame Jacquet, et vous savez combien elle méritait de tendresse et d'affection; vous connaissez aussi mes deux filles, et je ne crains pas d'être dénommée en affirmant qu'il n'est pas de jeunes demoiselles dans le pays plus jolies, plus aimables, pourvues de plus de talents. C'est une pauvre femme, mais elle est la plus spirituelle de l'arrondissement. Et si les frères arrivent-ils un jour; mais elle les refuse tous; et cela, d'instinct, parce qu'elle a peur d'être dénommée en affirmant qu'il n'est pas de jeunes demoiselles dans le pays plus jolies, plus aimables, pourvues de plus de talents.

« Mais alors, — demanda monsieur de Rosenberg — est-ce que vous n'avez rien de mieux à proposer que de laisser aller le pauvre Ernest à la papeyerie? — Monsieur Jacquet se mit à ricaner.

« Il leur restait... leur recours contre vous et moi; et, vu les événements de force majeure qui nous ont ruinés, ce recours ne présenterait aucun danger.

Monsieur de Rosenberg se taisait, de crainte peut-être de ne pouvoir, s'il parlait, contredire sa coëre dans de justes bornes; Jacquet prit ce silence pour un acquiescement.

« Vous voyez déjà sans doute, — continuait-il en se frottant les mains, — à quoi pourrait servir nos sages précautions! Il va sans dire que je ne suis pas contre vous de la situation que je me suis faite; vous en profiterez comme moi, malgré votre fierté; un associé est un frère, et Antoine Jacquet ne saurait l'oublier. Seulement, de votre côté, ne consentez-vous pas à de nouveaux sacrifices dans l'intérêt commun? Je ne croirai jamais que les deux cent mille livres que vous avez versés versés dans la caisse de la papeterie soient toute la fortune d'un duc de Chatillon. Vous devez avoir en réserve des capitaux considérables, et vous vous êtes traité tout à l'heure en prenant, sans en être prié, l'engagement de payer demain les ouvriers... Voyons, quel diable? mettez-vous de votre côté et j'y mettrai du mien. Promettez-moi de verser à la caisse cinquante mille francs quand vous en serez requis, et votre parole me suffit; vous n'avez plus à vous occuper de cette malheureuse faillite, je prendrai tout sur moi. Dans le plus court délai, nous nous retrouverons l'un et l'autre à la tête de notre usine, libres et considérés comme par le passé, mais avec des chances plus favorables d'acquiescement en peu de temps une grande fortune.

Monsieur de Rosenberg semblait calculer en lui-même la profondeur de l'abîme où il était tombé.

Ernest, les yeux fixés sur son père, s'étonnait de ce sang-froid et mourait sous mouchoir avec impatience. Rosenberg dit enfin à son associé, qui attendait, non sans inquiétude, sa réponse définitive.

« Je vous remercie, monsieur Jacquet, de vos bonnes intentions à mon égard; mais je ne puis accepter vos offres. Quoi que vous en pensiez, le duc de Chatillon est complètement, radicalement ruiné; nous prévoyant et moins bon père que vous, il n'a même pas su réserver un morceau de pain à son fils bien-aimé, qui, le cas échéant, devra partager sa misère. Mais fût-il encore aussi riche que vous le supposez, eût-il à sa disposition tous les millions de la banque, le duc de Chatillon ne prêterait jamais les mains à ce qui lui paraît...

« — Une infamie! un vol abominable! — s'écria impétueusement Ernest en voyant son père hésiter sur le choix de l'expression.

Monsieur de Rosenberg regarda son fils pour lui imposer silence, mais sans succès.

« Ces jeunes gens, — dit-il, — ont une manière si baroque d'envisager les choses... — Tous les honnêtes gens, je le crains, — reprit le duc avec dignité, — jugeront votre conduite comme moi, fils bien-aimé. Voyez en effet ce qui arrive; grâce à vos ingénieuses combinaisons, vous n'avez jusqu'ici couru que des chances de gain en dirigeant la papeterie de Sainte-Epine. Le jour de la catastrophe arrive, vous laissez les pertes peser sur vos créanciers et sur un associé qui, plus scrupuleux, n'entend avoir aucune part aux avantages que vous avez su vous réserver. Bien des fortunes vont être englouties dans ce désastre, bien des familles vont être ruinées; mais vous, monsieur Jacquet, vous avez ménagé le bien de votre femme et conservé une dot à vos filles. Rien ne sera changé autour de vous; vous vivrez heureux, sinon considérés; et, avec cette liberté dont vous avez fait preuve, vous ne tarderez pas sans doute à trouver une nou-

(A suivre.)

44 mises à l'écoulement des eaux vannes des fossés soient exactement remplis par les propriétaires, en quoi elle a parfaitement raison.

Il est à désirer que plus tard l'établissement de fossés dans les égouts permette de généraliser l'autorisation d'y verser les eaux vannes sans qu'il en résulte aucun danger pour la salubrité.

Ce danger d'ailleurs est bien plus grand de la part des eaux ménagères, chargées de débris végétaux en décomposition, que de la part des eaux vannes des fossés. C'est du moins ce qu'assurent des juges expérimentés, lesquels ont observé que la décomposition de ces eaux fournit surtout de grandes quantités d'ammoniaque, tandis que la purification des débris végétaux développe des germes délétères.

Parallèlement aux mesures qu'a prises l'administration de la voirie pour la désinfection des égouts, il faut citer l'emploi d'un grand nombre de bassines de chlorure de chaux qui y ont été déposées. On sait que le chlorure est un désinfectant très-puissant. Il détruit subitement les matières odorantes, les germes putrides, les miasmes délétères répandus dans l'atmosphère.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène. Le fait est que l'emploi des ammoniacales de chlorure est le moyen le plus sûr pour désinfecter les salles d'hôpital où l'air a été vicié, les salles de dissection, les établis dans les cas d'épidémie, etc.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

On peut se rendre compte de l'importance de ces circonstances, comme pour la destruction des couleurs, dont il est un agent si actif, en raison de sa tendance énergique pour l'hydrogène.

se rendre à Lyon sans s'être pourvus d'une permission régulière d'absence.

Je vous autorise à leur accorder dès qu'ils la demanderont, sauf le cas où il devrait être maintenu à leur poste soit pour des raisons très-sérieuses de service, soit à cause de l'inspection générale.

Je vous prie de me faire connaître, en me les faisant parvenir, les officiers qui, dans l'état de votre commandement, auront reçu des invitations pour le congrès scientifique de Lyon et à qui vous aurez accordé l'autorisation de s'y rendre.

Recevez, etc. Le ministre de la guerre, Général de BARRAL.

D'après de nouveaux renseignements reçus, nous devons rectifier certains détails que nous avons donnés sur l'exécution de Stringer. Nos rectifications doivent porter sur deux points :

1° C'est à tort que nous avons indiqué l'amphithéâtre des hospices comme le lieu où a été déposé le corps de Stringer pour être soumis à l'autopsie. C'est à l'amphithéâtre de l'École de médecine que cette triste opération a eu lieu.

Une demande régulière de la direction de l'École faite dans l'intérêt de la science, avait motivé la dérogation bien naturelle aux règlements qui sont strictement observés en tous autres cas. Vu l'heure matinale de l'exécution, et en l'absence de tout avis préalable on n'avait pu prendre à l'École de médecine non plus qu'à l'Hôtel Dieu des mesures suffisantes pour empêcher l'entrée d'un certain nombre de spectateurs, étrangers à la science.

Notre reporter, probablement trop impressionné par cet affreux tableau, a exagéré, nous nous plaisions à le reconnaître, la nature des opérations anatomiques qui ont été pratiquées sur le corps de Stringer.

Il paraît, notamment, que les étudiants de l'École n'ont pas eu, ainsi qu'il l'a annoncé, la permission d'emporter chez eux aucune des parties du sujet qui avaient servi à un examen scientifique.

Nous pouvons ajouter que peu d'heures après l'exécution, toute la dépouille mortelle de Stringer était conduite au cimetière de la Madeleine.

La nouvelle administration de l'Exposition universelle de Lyon informe le public que le produit de la grande fête qu'elle va donner le dimanche 10 août et le lundi 11 devant être spécialement affecté au bénéfice du personnel, aucunes cartes d'entrée de faveur, si ce n'est celles d'exposants ou de représentants d'exposants ne seront reçues aux guichets.

Nous apprenons que M. le général Bourbaki, désirant prendre une part active à la grande fête des 10 et 11 août, a mis spontanément à la disposition de l'administration deux musiques militaires. Il a eu outre invité les prévôts et chefs d'armes de la garnison de Lyon, en leur demandant toutes permissions nécessaires, à prendre part au grand assaut d'armes qui aura lieu dans la coupole centrale.

Messieurs les maîtres d'armes et des différents corps qui doivent prendre part à l'assaut d'armes qui aura lieu à l'Exposition le dimanche 10 août, sont prévus par l'administration sous la charge de leur délivrer gratuitement les brevets.

Des cartes à 1 franc donnant droit à l'entrée dans l'Exposition et à un billet pour la tonnelle sont déposées chez les principaux marchands de tabac, à la brasserie Georges, au café Casati, chez MM. A. Rey et D. Schaux, marchands de musique et à l'entrée de l'Exposition.

Les entrepreneurs de spectacles et jeux forains autorisés qui désirent prendre part à la fête qui sera donnée à l'Exposition le dimanche 10 août, devront à traverser leur demande à l'Administration dans le plus bref délai.

Les emplacements seront livrés gratuitement.

La nouvelle commission exécutive de l'Exposition universelle de Lyon a l'honneur d'informer MM. les industriels (exposants) qui seraient en mesure d'installer immédiatement leurs produits, que par suite d'urgence avec M. Charlot jeune, elle met gratuitement à leur disposition des vitres en tous genres.

S'adresser de suite au bureau des admissions, palais de l'Exposition.

La distribution des prix aux élèves des écoles de la Société lyonnaise d'enseignement libre et laïque aura lieu le 10 août, à 9 heures du matin, salle de l'Alcazar, aux Brotteaux.

Les candidats à l'école des mineurs de Saint-Etienne, domiciliés dans le département du Rhône, sont prévus que M. Bauhaot, ingénieur des mines, procédera aux examens d'admissibilité à cette école, dans la période du 13 au 22 août.

Ces candidats devront se présenter au domicile de l'examinateur à Lyon, place Perrache, 15, munis de leurs dossiers et épreuves, ainsi que de toutes les pièces exigées par le programme.

Ils sont invités à s'inscrire trois jours à l'avance chez M. l'ingénieur des mines, et à lui faire connaître leur adresse.

L'association chorale du Lyonnais vient d'être officiellement informée par M. le préfet du Rhône, que, suivant délibération du 21 juin dernier, une somme de 5.000 francs lui a été allouée par le conseil municipal pour l'aider dans les frais de récompenses et de réception des sociétés qui prendront part au concours international d'orphéons, annoncé pour le 15 août prochain.

Il n'y a que l'audace qui sauve, c'est connu.

Avant hier matin, quelques moments avant l'exécution de Stringer, un jeune homme, ressemblant à un gendarme, se fit remarquer par les soldats autour de la guillotine. Fendit la foule et se présente hardiment pour entrer dans l'enceinte réservée aux privilégiés.

— Où allez-vous ? lui demanda un agent. — L'autre, parbleu ! — Êtes-vous autorisé ? — Oui, je le suis. — Eh bien ! montrez-moi votre carte d'autorisation.

Le cas était embarrassant, mais une idée subite poussa au jeune homme, sans hésiter, il tira de sa poche une carte d'exposant, en tête de laquelle sont imprimés ces mots : Exposition universelle.

— Regardez, dit-il, éducation capitale ! plus bas, les armes de la ville. Je suis en règle.

Il faisait nuit ; l'agent sommeillait encore. — Très bien, lui répondit-il, passez. Et le jeune homme passa.

L'ingestion des boissons froides en cette saison occasionne souvent de graves accidents. Ces accidents sont d'autant plus à redouter qu'ils résumissent les quatre conditions suivantes :

1° Échauffement préalable du corps ; 2° rapidité actuelle de l'estomac ; 3° grande quantité de boisson ingérée dans un temps donné ; 4° basse température de cette boisson.

Les précautions à prendre pour prévenir les accidents dont nous venons de parler sont les suivantes, sur lesquelles les hygiénistes sont d'accord :

1° Ajouter à l'eau quelque substance étrangère, ou au moins un peu de vin.

2° Boire à petite gorgée et conserver le plus longtemps possible le liquide dans la bouche avant de l'introduire dans l'estomac.

3° Faire précéder la boisson froide d'un aliment solide, tel que du pain ou du sucre.

4° Dans les bals et les réunions, il est préférable, quand on est échauffé, de faire usage du thé léger, de punch et d'une boisson chaude quelconque.

5° Dans les cas où l'on brave les inconvénients qui y sont attachés, et où l'on veut faire usage de boissons glacées, les sorbets au rhum, légèrement stimulés, ont moins d'inconvénients que les glaces à la crème et surtout que les glaces aux fruits.

6° Les accidents divers et nombreux qui peuvent succéder immédiatement à l'ingestion d'un liquide glacé, cèdent quelquefois rapidement à l'emploi d'une boisson chaude.

On nous écrit de Chavagnoux (Isère) que cette commune vient d'être désolée par un orage épouvantable.

Une pluie mêlée de grêle d'une grosseur extraordinaire a, en moins d'une heure, exercé les plus grands ravages.

Toutes les récoltes non encore rentrées ont été saccagées.

Les plantes, les feuilles des arbres jonchaient le sol, tassées comme si elles eussent été foulées aux pieds.

Les habitations n'offrent pas moins de dégâts : les tuiles et les vitres cassées ne peuvent se compter ; pas un seul carreau n'a été épargné dans les croisées exposées au midi.

Plusieurs personnes surprises dans les champs ont été plus ou moins grièvement blessées.

Un arroseur de la voie publique envoie, hier, un flet d'eau, en plein visage, à un passant sur la place de l'Hôtel de Ville.

Vous êtes un polisson, lui dit ce dernier. — Comment, un polisson ? Je ne l'ai pas fait exprès.

— Alors, vous êtes un maladroit ? — Moi, un maladroit ? — Maladroit, dans un cas, polisson dans l'autre ; vous ne pouvez pas sortir de là.

— C'est pourtant vrai ! dit l'arroseur avec bonhomie, après un moment de réflexion ; et ce que c'est que l'éducation ? moi, je n'ai jamais trouvé ça !

Fiez-vous donc aux professeurs de piston. En voici un qui promet au jeune Robin d'en faire un Arban... pour le moins, à la première leçon.

— Votre piston est faux, lui dit-il. Un Arban doit en avoir un juste.

Et il lui emporte son piston. Et il ne le lui rapporte pas. Rien d'étonnant, n'est-ce pas ?

Ain. — L'Abéille, de Nantua, nous apporte les nouvelles agricoles qui suivent :

« La moisson s'accomplit dans le pays de Gex et du Bugey par un temps des plus propices, mais la récolte du froment sera bien au-dessous de la moyenne. »

« Si le froment laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la qualité et de la quantité, en revanche les orges sont magnifiques. »

« Les pommes de terre, les pois, les fèves et autres légumineuses promettent beaucoup. »

« Les vignobles qui, dans ce pays, présentent des raisins splendides et multicolores. Les chaleurs actuelles leur sont des plus favorables. »

« A Collonges-Fort-l'Écluse, les vignes basses sont plus souffrantes que celles situées au-dessus ; celles-ci donneront une récolte moyenne. »

« La Chronique agricole de l'Ain annonce que l'épidémie de charbon a été déclarée dans quelques communes ; il faut surveiller les champs et les bêtes de somme au moins les indices de la maladie. »

« Cette année, les pommes de terre semblent parfaitement saines. »

Lyon. — Une épidémie d'un genre particulier sévit en ce moment parmi les troupes de la garnison de Saint-Etienne ; il y a, dit-on, plus de cent gendarmes à l'hôpital, et ce nombre tend à augmenter encore.

Chose curieuse, cette affection ne s'est manifestée que dans l'infanterie, et les dragons qui ont la même alimentation et sont dans le même quartier, ont été épargnés jusqu'à présent.

Est-ce le gendre véritable ? La qualité des eaux de Saint-Etienne permet d'en douter.

Gare. — On nous raconte, dit le Gard républicain, qu'hier à la course de taureaux qui avait lieu à Billiarques, un homme, menuisier à Nîmes, aurait été tué d'un coup de corne dans la poitrine.

Ce qu'il y aurait de plus regrettable dans cet accident, c'est que l'on prétend qu'aucun habitant de Billiarques n'a voulu donner asile à cette victime.

Nous donnons ce fait sous toute réserve, comme un fait qui préoccupe vivement notre population, et nous espérons pour l'honneur de la localité susnommée, qu'il sera démenti.

Un autre individu, dit Moustache, aurait été blessé à la cuisse d'un coup de corne.

VAULX. — Depuis quelque temps notre ville était infestée de faux billets de banque ; nous apprenons que la justice a sous la main les principaux coupables ; ce sont les nommés Rolland, boulangier ; Villon, boulanger ; Colomb, lithographe ; un ouvrier lithographe dont le nom n'échappe ; et une femme qui vivait légalement avec Villon. L'un d'eux a désigné l'imprimeur du Rhône où il a fait la pierre lithographique qui servait à la fabrication.

L'Instruction possède à peu près tous les éléments pour présenter clairement l'affaire aux prochaines assises.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Par arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône, l'ouverture de la chasse dans le département a été fixée au 17 août.

versement dans sa caisse du droit de 15 fr. revenant à l'Etat et de celui de 10 fr. revenant à la commune.

On écrit de Marseille :

« Un affreux malheur vient de frapper M. Monod, président du Consistoire protestant de notre ville. Le plus jeune de ses fils a été tué à bout portant par un coup de fusil, arme qu'on avait eu l'imprudence de laisser à la portée des enfants dans une maison de campagne où ils étaient arrivés la veille. Ce qu'il y a de plus douloureux c'est que c'est un jeune frère de la victime qui, ignorant la présence de l'enfant, joutait à ce moment-là avec le fusil qu'il croyait déchargé. »

« Les nombreux amis que compte dans notre ville l'honorable M. Monod ressentiront avec une pénible émotion l'affreux malheur qui vient de le frapper. Puisse le témoignage de notre sympathie apporter quelque soulagement à la douleur de cet excellent père de famille. »

On écrit de Marseille, le 5 août :

« Un duel à l'épée a eu lieu, avant-hier matin, au quartier des Aigalades, entre M. Camo, fils du général de ce nom, et M. Armand, fils d'un estimable négociant en soies. La discussion qui a provoqué la rencontre avait eu lieu la veille, aux bains de mer des Catalans. M. Armand, froissé des observations un peu vives de M. Camo, aurait levé la main sur ce dernier. Rendez-vous fut pris pour le lendemain, et M. Camo a été blessé à la main droite. Il assistait à la représentation du cirque Cotterly et portait le bras en écharpe. »

HAUTE-GARONNE. — Le maire de Toulouse donne avis que la direction théâtrale de cette ville est vacante.

Les prétendants à cette direction sont invités à faire parvenir franco à la mairie de Toulouse leur demande écrite, ainsi que leurs propositions, et à produire à l'appui toutes les justifications convenables sous le rapport de la moralité, de la capacité et de la solvabilité.

Le cahier des charges qui régit cette entreprise est déposé à la mairie (bureau des travaux publics), où tous prétendants pourront en prendre connaissance.

Société d'horticulture pratique du Rhône. Séance du 7 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. BIED-CHARRETON

Après la lecture du procès verbal et de la correspondance, M. le président explique que l'ajournement de l'exposition horticoles et sa fixation définitive au 11 septembre prochain ont été causés par la tenue d'un congrès pour l'avancement des sciences, qui ne laissera disponible la cour du palais qu'à partir du 1er septembre.

M. le président annonce que le conseil d'administration, dans le but d'encourager les exposants et les efforts de tous, se propose de mettre à la disposition du jury le plus de récompenses possible et notamment une médaille d'or de grand module qui tiendra lieu de toutes autres récompenses pour l'exposant qui l'aura méritée.

L'exhibition sur le bureau est immortelle. Elle comprend : les plantes de serre de M. Liabaud, et celles d'un nouveau genre, musardina macrantha rubicunda singulière et fort belle, scutellaria montana labiée à fleurs élatantes, et angoula clovisti orchidée à large feuillage et à fleurs suaves ; divers pelargonium zonal de M. Buchariat aîné ; Noma Baragnon, nouveauté anglaise à fleurs doubles pauciflores ; Asa Gray, nouveauté obtenue par M. Jean Sissley et d'un beau coloris ; un autre pelargonium de Senin, qui présente le phénomène de la fasciation bien caractérisée, en sorte que le pelargonium vert vient s'ajouter à l'écail vert et à la rose verte ; un delphinium annuel de M. Rivière : cette plante a une disposition nouvelle dans son inflorescence.

M. Lagrange, cet arbuste, du nom de Cœlius japonaise, est très rustique, et ses fleurs répandaient une odeur d'hortensia ; des œufs de l'insecte si connu sous le nom de gribouille, qui fait tant de mal à la vigne et dont M. Willemoz explique la manière de vivre.

M. W. Lermoy, qui avait été désigné au concours régional d'Amey, conformément au désir exprimé par le ministre, rend compte du peu de succès de sa mission. L'Assemblée décide que la société du Rhône essaiera, de concert avec les autres sociétés, de faire par venir directement au ministère les nombreuses modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans les concours régionaux pour les reconstituer au progrès de toutes les branches de la production du sol.

Pour extrait conforme : Le secrétaire, COSIN.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 7 août, 2 h. 30, s.

Le maréchal Mac-Mahon est rentré hier à Versailles.

Bilan de la Banque.

Augmentation : Bons du Trésor, 42 millions.

Diminution : Encaisse, 37 millions. Portefeuille, 96 millions. Circulation, 78 millions. Trésor, 10 millions. Particuliers, 6 millions.

Perpignan, 7 août.

Vingt-trois officiers espagnols ont été capturés à Baga, Alpens et Galadala ; dix ont été conduits à la frontière et sont arrivés ici où ils resteront dans la citadelle en attendant l'autorisation de rapatriement.

Méta et Teixidor, riches propriétaires de la province de Gérone, ont été fusillés par ordre de Sabals, quoique professant des opinions carlistes.

Le cabecilla Vallés a repris le titre de commandant de la province de Gérone.

Nouvelles du Matin

Paris et Versailles

PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

7 août.

Vous savez que la Presse passe, à tort

on à raison, à raison, selon moi, pour l'organe accrédité de M. de Broglie et de son groupe. Eh bien ! voici le télégramme que reçoit la Presse de son correspondant de Vienne :

« Vienne, 7 août, 9 heures. »

« Je puis vous communiquer aujourd'hui les paroles textuelles prononcées par M. le comte de Paris en abordant M. le comte de Chambord. « Je viens vous faire une visite qui était dans mes vœux depuis longtemps. Je salue en vous, au nom de tous les membres de ma famille et en mon nom, non seulement le chef de notre maison, mais encore le seul représentant du principe monarchique en France. »

« Le soir même, dit la Presse, M. le comte de Chambord a rendu sa visite à M. le comte de Paris. Cette seconde entrevue a été encore plus affectueuse que la première. »

C'en est donc fait, et l'orléanisme a vécu, allez-vous dire, la fusion est faite et c'est la fin de la comédie. Qu'inférer de cette déclaration un peu solennelle du comte de Paris, si ce n'est l'effacement définitif de toute prétention de sa part à relever le drapeau cheri de 1830 ? C'est au nom de toute sa famille que parle le prince et la note d'un journal orléaniste démentant le bruit que le duc d'Anjou se serait jusqu'au dernier moment opposé à cette visite était parfaitement dans le vrai. Voilà bien une réparation méritée par sa singulière humilité et, d'autre part, l'abandon assez cavalier, fait par ses chefs naturels, d'un parti qui risquait encore d'être puissant, sinon dangereux pour l'avenir de la république.

Que va-t-il faire maintenant ce parti qui n'a du reste jamais brillé par son désintéressement et ses sacrifices ? Va-t-il suivre l'arrière-petit-fils d'Egalité, le petit-fils de Louis-Philippe, dans son évolution ? Allons-nous assister à cette bizarre conversion de l'orléanisme voltairien et, malgré tout, resté libéral et fondeur, au droit divin et au Syllabus ?

Malgré les indices qui, d'un quel quel temps, pouvaient faire prévoir cette solution, il y a de quoi devenir interdit devant le désaveu que vient de faire le comte de Paris des traditions et du passé de sa famille. Le choix même de l'anniversaire des trois glorieuses, fait bien voir que le comte de Paris a cru devoir passer par-dessus les répu gnances les plus pénibles pour venir rendre cet humble hommage au chef de la branche aînée des Bourbon.

Le comte de Chambord qui, lui, ne cède jamais, avait-il fait de cette date une condition de son accueil ? Quoi qu'il en soit, cette rencontre est piquante et la résignation du comte de Paris des plus méritoires.

Drap-à blanc, droit divin, syllabus, voilà donc ce que nous réserve l'avenir, dans le cas où la monarchie viendrait à triompher.

Plus de légitimistes, plus d'orléanistes, il n'y a plus que des héréditaires. C'est ainsi qu'ils se nomment et ils vont marcher de concert, employant la force et la ruse, pour renverser à jamais la République et rétablir sur ses ruines un trône remis à neuf, le tout pour le plus grand bonheur du pays.

Louis-Philippe avait, lui aussi, voulu le faire, le bonheur du pays, mais il s'était dit, on ne croit pas généralement qu'il eût été, en semblable occasion, l'homme des aménagements honorables. Ses descendants ont vu les choses d'un autre façon, et il ne nous reste plus qu'à les en complimenter, si toutefois ils sont sincères. Il est, croyons-nous, des orléanistes qui ne riront pas, il en est même beaucoup. Ceux-là, nous les attendons. Honnêtes et lyonnais, ils ne voudront pas s'humilier dans leur passé et leurs convictions. Qu'ils viennent à nous tout à fait ; ils étaient déjà en bon chemin ; il ne leur reste qu'un pas à faire, et on ne leur demande pas de conversion.

La situation des journaux est franchement dessinée : républicains, monarchistes, les deux camps vont désormais se trouver en présence. Le moment est solennel. De la solution qui ne peut tarler dépendra, pour la France, une ère définitive de liberté et de progrès, ou le plus déplorable retour à un régime odieux depuis quatre-vingts ans. Mais, quoi qu'il arrive, le coq ne chantera plus.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 8 août, 5 h. 10 matin.

On assure que le comte de Paris reviendra à Villers à la fin de la semaine.

M. Thiers assistera demain aux obsèques de M. Otilon Barrot ; il partira lundi pour Lucerne.

Une dépêche de la fille de M. Henri Rochefort, datée d'hier soir, annonce que son père va être embarqué.

Le docteur Nélaton est retombé malade.

Bourse ferme.

VARIÉTÉS

L'ASPERGILLUM LYDIANUM

NOUVELLE

par Lucien BIART

« Il cric comme un calman, me dit celui des convalescents qui vient me prévenir sur la dunette, au moment où je faisais ma sonde, qu'un requin faisait mine de vouloir avaler. »

Je courus vers le blessé ; l'accident était sans gravité. On ne l'a pas oublié ; c'est justement à l'heure où je rédigeais mon mémoire

sur le cri des calmans que les allégations du docteur Neidman m'étaient parvenues. Je pris le matelot par le bras. Le calman, oui ou non, a-t-il une voix

AVIS
MEDAILLE D'OR
HEMATOSINE
TABOURIN
EAU DE VICHY SOURCE DE SAINT-FORCE

AVIS
MEDAILLE D'OR
HEMATOSINE
TABOURIN
EAU DE VICHY SOURCE DE SAINT-FORCE

AVIS
MEDAILLE D'OR
HEMATOSINE
TABOURIN
EAU DE VICHY SOURCE DE SAINT-FORCE

AVIS
MEDAILLE D'OR
HEMATOSINE
TABOURIN
EAU DE VICHY SOURCE DE SAINT-FORCE

AVIS
MEDAILLE D'OR
HEMATOSINE
TABOURIN
EAU DE VICHY SOURCE DE SAINT-FORCE

AVIS
MEDAILLE D'OR
HEMATOSINE
TABOURIN
EAU DE VICHY SOURCE DE SAINT-FORCE

Table with columns for 'ACTIENS', 'OBLIGATIONS', and 'D. P. R.'. Lists various companies and their stock prices.

Table with columns for 'ACTIENS', 'OBLIGATIONS', and 'D. P. R.'. Lists various companies and their stock prices.

Table with columns for 'ACTIENS', 'OBLIGATIONS', and 'D. P. R.'. Lists various companies and their stock prices.

Table with columns for 'ACTIENS', 'OBLIGATIONS', and 'D. P. R.'. Lists various companies and their stock prices.

Table with columns for 'ACTIENS', 'OBLIGATIONS', and 'D. P. R.'. Lists various companies and their stock prices.

Table with columns for 'ACTIENS', 'OBLIGATIONS', and 'D. P. R.'. Lists various companies and their stock prices.

BOURSE DE LYON

BOURSE DE LYON - Jeudi 7 août (de 11 h à midi 1/2)
List of market news and prices for various goods.

BOURSE DE LYON - Jeudi 7 août (de 11 h à midi 1/2)
List of market news and prices for various goods.

BOURSE DE PARIS

BOURSE DE PARIS - Mercredi 6 août (de midi à 3 h)
List of market news and prices for various goods.

BOURSE DE PARIS - Mercredi 6 août (de midi à 3 h)
List of market news and prices for various goods.

BOURSE DE LYON

BOURSE DE LYON - Jeudi 7 août (de 11 h à midi 1/2)
List of market news and prices for various goods.

BOURSE DE LYON - Jeudi 7 août (de 11 h à midi 1/2)
List of market news and prices for various goods.

BOURSE DE PARIS

BOURSE DE PARIS - Mercredi 6 août (de midi à 3 h)
List of market news and prices for various goods.

BOURSE DE PARIS - Mercredi 6 août (de midi à 3 h)
List of market news and prices for various goods.